



SEMIDE

SYSTÈME EURO-MÉDITERRANÉEN D'INFORMATION SUR LES SAVOIR-FAIRE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

La Conférence Euro-Méditerranéenne sur la Gestion Locale de l'Eau de Marseille (nov. 1996) a mis en évidence la nécessité de disposer dans tous les pays partenaires de connaissances amples et approfondies, notamment en ce qui concerne les acteurs, les outils et la documentation disponibles, les techniques et les méthodes utilisées, les programmes et les résultats des actions de recherche, les possibilités de formation, etc.

L'information disponible sur ces sujets étant fragmentaire, dispersée et hétérogène, il est apparu nécessaire d'engager un effort de rationalisation et de lisibilité pour la rendre facilement accessible et utilisable.

C'est pourquoi, il a été décidé d'étudier les modalités de mise en oeuvre d'un système d'information, qui, à travers l'utilisation des moyens modernes de communication, permettrait de mettre en réseau les sources préexistantes: le SEMIDE (Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau).

Cette étude, co-financée par la France et par l'Union Européenne, a été conduite par un groupe de travail de 10 pays (Algérie, Chypre, Espagne, France, Italie, Jordanie, Malte, Maroc, Royaume-Uni, Autorité Palestinienne) pilotée par la Direction de l'Eau du Ministère Français de l'Environnement avec l'appui de l'Office International de l'Eau, qui a assuré le secrétariat et la coordination des travaux.

Ce groupe de travail s'est réuni à Amman (Jordanie) en Avril 1997 et à Valence (Espagne), le 1er Octobre 1997 et a rendu ses conclusions finales à Naples (Italie) les 9 et 10 décembre 1997, au cours d'une conférence qui a regroupé les Directeurs Généraux de l'Eau et les principaux opérateurs impliqués dans ce projet des 27 pays concernés par les accords Euro-Méditerranéens.

Les principales conclusions de l'étude ont été les suivantes:

a) Le SEMIDE est un outil de coopération entre les pays Euro-Méditerranéens qui vise à:

- Faciliter l'accès à l'information existante sur les savoir-faire dans le domaine de l'eau, en priorité sur les quatre thèmes suivants:
 - * les institutions,
 - * la documentation,
 - * la formation et la recherche,
 - * l'administration des données
 - Développer la mise en commun des autres informations utiles;
 - Elaborer les produits communs et promouvoir les programmes de coopération nécessaires.
- b) Le SEMIDE en tant que tel ne gèrera pas de données sur les ressources en eau, lesquelles demeurent sous la responsabilité des pays adhérents.

Plus en détail, le SEMIDE se développe sur la base des critères suivants:

- A) L'information sera mise à disposition par «un Point Focal National» pour chaque Pays et par une «Unité Technique» centrale et seules les sources d'information ayant reçu le "label de qualité" par les gestionnaires du SEMIDE, seront accessibles à travers le système, dont l'existence suppose donc une participation à laquelle se sont engagés tous les pays partenaires.
- B) De par son approche originale sur les "savoir-faire" dans le domaine de l'eau, le SEMIDE est complémentaire de multiples actions internationales qui portent, soit de manière privilégiée sur la gestion des données sur les ressources en eau (EEA, MED-HYCOS ..), soit sur un aspect particulier du "savoir-faire" (formation, fichiers experts locaux, ...): une étroite collaboration sera assurée avec ces programmes internationaux.
- C) Tout en restant accessible à toute personne intéressée par les questions relatives à la gestion de l'eau, le SEMIDE sera avant tout destiné aux opérateurs publics et privés du monde de l'Eau méditerranéen: (administrations, services des eaux, bureaux d'études, centres de formation et de recherche, entreprises ...)
- D) Sur le plan technique, le SEMIDE sera matérialisé

par la mise en place d'un système d'informations réparties et labélisées et utilisera le réseau Internet qui est d'ores et déjà disponible dans les 27 pays. Afin d'assurer une bonne qualité de communication entre les partenaires, il est actuellement prévu que le SEMIDE s'appuie en particulier sur les réseaux Internet TEN 34 (réseau transeuropéen co-financé par l'Union Européenne) et RAITNET ("Regional Arab Information Technology Network" co-financé par l'UNESCO).

E) Un programme de montée en puissance du SEMIDE sur 3 ans a été élaboré 1998-2000). Ce programme, axé sur le développement des accès aux informations sur les thèmes prioritaires, comprend les volets suivants:

- Organisation du réseau de communication;
- Elaboration et mise à disposition des répertoires (institutions, opérateurs, experts...) et des catalogues de sources d'informations dans les 27 pays;
- Développement d'accès communs aux systèmes informatisés existants;
- Développement des accès aux informations non encore numérisées (fichiers papier, microfiches ...);
- Extension des procédures d'accès à quelques langues complémentaires, en plus du français et de l'anglais utilisables dès l'origine;
- Elaboration de produits communs valorisant l'information.

La structure approuvée à Naples pour le SEMIDE peut être résumée de la façon suivante:

1. Un "Comité Directeur" restreint de 10 pays désignés pour 3 ans, dont notamment les trois qui financent l'Unité Technique et la Commission Européenne, fixera les orientations stratégiques principales et validera les budgets et les comptes rendus annuels d'activité, sous la présidence de l'Italie et la vice-présidence de la Jordanie.
2. La structure générale de gestion s'appuiera dans chaque pays sur un "Point Focal National". L'ensemble des Points Focaux Nationaux sera réuni en un Comité de Coordination sous la présidence de l'Algérie et la vice-présidence de la France.
3. L'«Unité Technique» sera animée par un consortium européen des 3 opérateurs principaux français, espagnol, italien qui interviennent dans le domaine de l'information sur l'eau et qui vont créer un Groupement Européen d'intérêt Economique particulier, dont le siège sera situé en France.

Le financement du SEMIDE est assuré par les contributions des trois pays de l'Union Européenne participant à l'«Unité Technique», de la Commission Européenne et de l'ensemble des autres pays en ce qui concerne les «Points Focaux Nationaux».

Dans l'ensemble, il convient de souligner que l'établissement du SEMIDE rentre tout -à - fait dans le cadre évolutif du secteur des ressources en eau au niveau mondial.



A peine quelques mois après la Conférence Euro-Méditerranéenne de Naples, la France réunissait à Paris 80 pays, dont 60 au niveau ministériel, dans le but d'identifier les grands principes stratégiques pour la gestion de l'eau. Les Directives et le Plan d'Action qui ont été approuvés par cette Conférence internationale sur l'Eau et le Développement durable ont pour objectif de permettre la mise en oeuvre des actions de développement et la mobilisation des investissements qui sont désormais nécessaires pour assurer une disponibilité durable de l'eau pour les différents besoins de la société civile.

Il faut à ce propos rappeler que les exigences de la consommation humaine, industrielle et agricole sont notoirement en compétition entre elles.

Dans ce contexte d'ensemble, la diffusion de l'information scientifique et technique sur les ressources en eau, ainsi qu'une action soutenue de communication du savoir-faire et des modalités optimales concernant la gestion de ces ressources, constituent l'un des principes fondamentaux du SEMIDE et, en même temps, le domaine spécifique de la collaboration en Méditerranée assurés par cette initiative. Dans cette optique la Conférence de Paris a pleinement reconnu l'importance du Projet.

Tout de suite après Paris, c'était le tour des Nations Unies, par le biais de la Commission du Développement Durable, réunie à New York, de discuter les problèmes liés à la disponibilité de l'eau et de parvenir à un consensus mondial sur les grandes orientations de la gestion de l'eau douce dans les années à venir. A New York aussi le rôle de l'information a été apprécié à sa juste mesure car rien ne peut se développer sans connaissance; il n'y a pas de développement possible si l'on ne peut compter sur une disponibilité durable en eau.

WALTER MAZZITTI
PRÉSIDENT DU COMITÉ DIRECTEUR SEMIDE

L'Unité Technique du SEMIDE est née: constitution du GEIE

Suite à l'étude de faisabilité réalisée en 1997, les Directeurs de l'Eau des pays signataires de la convention de Barcelone ont adopté le programme d'action du SEMIDE sur 3 ans. L'animation et la mise en oeuvre ont été confiées à une Unité Technique (UT) à créer entre l'Espagne, la France et l'Italie. Cette Unité Technique regroupe:

- Le "Centre d'Etude et d'expérimentation de travaux publics" (Cedex) pour l'Espagne;
- L'Office International de l'Eau (OIEau) pour la France;
- La "Società per la gestione degli impianti idrici- società per azioni" (SOGESID S.p.A) pour l'Italie;

ces 2 derniers organismes s'étant eux-mêmes associés au sein d'un groupement européen d'intérêt économique (GEIE) dénommé "GEIE UT-SEMIDE", créé afin de pouvoir gérer les moyens financiers, humains et matériels nécessaires au fonctionnement de cette Unité Technique.

Les statuts de ce GEIE ont été signés le 15 juin 1998 entre :

- l'Office International de l'Eau, représenté par M. Donzier (Directeur Général), et
- la SOGESID S.p.A., représentée par M. Mazzola (Président).

Un protocole d'accord d'autre part été élaboré, afin de formaliser la volonté de coopération des 3 membres de l'Unité Technique.

Le siège du GEIE a été établi à Sophia-Antipolis (FRANCE) à l'adresse suivante:

Direction de la Coopération Internationale
Office International de l'Eau,
BP 75 - 06902 Sophia-Antipolis (FRANCE)

L'Office international de l'Eau a par ailleurs été nommé gérant du GEIE et a été autorisé à signer, au nom du GEIE, un contrat de subvention de 1.200.000 ECU avec la Commission des Communautés Européennes pour le financement du projet dénommé "mise en oeuvre du SEMIDE".

Afin de finaliser les principes d'organisation de cette Unité Technique, les représentants des 3 membres de l'Unité Technique du SEMIDE se sont réunis les 25 et 26 juin à Sophia-Antipolis. Cette réunion a en particulier permis de:

- Valider le programme prévisionnel d'activités du SEMIDE pour l'année 1;
- Valider la répartition des tâches entre les membres de l'UT;
- Valider les profils des agents permanents qui seront mis à disposition par les membres de l'UT;
- Adopter les principes de répartition des activités d'assistance technique et de formation financées par la Commission Européenne;
- Valider le budget prévisionnel d'investissement et de fonctionnement de l'Unité Technique pour l'année 1, qui sera présenté au 2ème Comité Directeur du SEMIDE (Rome, le 6/07/98), sachant que les apports des membres de l'UT seront identiques et devront correspondre à un montant total évalué à 507 726 ECU pour la première année, soit 169 242 ECU par membre.

PAUL HAENER, GÉRANT DU GEIE

Les Ministres des Affaires Etrangères des 27 pays réunis à Palerme: "Le SEMIDE est une réalité"

Deux des priorités du partenariat Euro-Méditerranéen sont l'approvisionnement et la gestion rationnelle des ressources en eau. Le plan de travail figurant en annexe à la Déclaration de Barcelone consacre un important chapitre à l'eau et pousse les partenaires à adopter des moyens de coopération concrets.

La Conférence ministérielle de Marseille, en Novembre 1996, tenue à l'initiative de la France, a donné une première et importante réponse en définissant les principes fondamentaux d'une politique efficace en matière d'eau, celle-ci étant une ressource de plus en plus rare. La Conférence a aussi proposé la réalisation d'un système d'information sur le savoir-faire dans le domaine de l'eau (SEMIDE).

Le caractère prioritaire de l'eau dans le développement socio-économique de la région Méditerranéenne a été relevé par la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères, à Malte, en avril 1997. La Conférence des Ministres de l'Environnement qui a suivi en Novembre, à Helsinki, a renouvelé à son tour l'invitation à développer la coopération pour faire face aux besoins croissants en matière d'eau. Les Ministres de l'Environnement ont soutenu la réalisation du SEMIDE.

En effet, la Conférence des Directeurs Généraux qui a eu lieu un mois plus tard, à Naples, à l'initiative de l'Italie, a adopté le système non pas uniquement en tant qu'instrument d'échange d'informations mais aussi comme moyen à même de permettre une coopération plus étroite entre les partenaires, ce qui constitue un acquis très important.

La tâche de ce système consiste à transférer tant le savoir-faire que l'expérience en vue d'une gestion rationnelle des ressources en eau. La décision de Naples est emblématique en ce qui concerne l'esprit du Partenariat et contribue au développement d'une plus grande confiance réciproque dans la région concernée. En effet, l'eau n'est pas seulement source de vie et de développement socio-économique mais aussi, malheureusement, source de tensions. Nous avons réussi à créer un réseau qui met en relation tous les pays riverains avec les pays européens. Ce qui représente un travail d'une valeur politique indiscutable. Preuve en est que le Semide est explicitement mentionné dans la déclaration finale de la Présidence Britannique lors de la réunion des Ministres des Affaires Etrangères qui a eu lieu les 3 et 4 Juin derniers à Palerme. Le document a souligné à l'unanimité la reprise du Partenariat Euro-Méditerranéen. Il est incontestable que le SEMIDE doit être inclus au nombre des principales réalisations du Partenariat.

Le Comité Directeur du SEMIDE est conscient de l'urgence de passer à l'action; c'est pourquoi il se réunit une deuxième fois à Rome le 6 juillet '98. Le Comité Directeur se compose de l'Algérie, Chypre, Espagne, France, Jordanie, Italie, Malte, Maroc, Royaume-Uni, Autorité Palestinienne et Commission Européenne.

Les conditions pour parvenir à un progrès concret et important sont remplies. Le SEMIDE est un instrument qui peut agir comme catalyseur d'autres développements y compris le Réseau Méditerranéen de l'Eau qui a été lancé lors de la Conférence de Rome en 1992 afin de promouvoir des actions communes en matière de planification et de gestion dans le domaine de l'eau.

AMBASSEUR ANTONIO BADINI
COORDONNATEUR POUR L'ITALIE DU PARTENARIAT EURO-MÉDITERRANÉE

Le SEMIDE présenté à Venise

Le SEMIDE a suscité un grand intérêt au cours de la Conférence internationale sur la politique de l'Eau en Europe organisée par la Fédération Italienne des Entreprises publiques de l'Eau et du Gaz (Federgasacqua) avec EUREAU (Union Européenne des Associations nationales de l'Eau douce et usée) à l'occasion du 30e anniversaire de la Charte Européenne de l'Eau.

Sont intervenus à la Conférence M. Walter Mazzitti, Président du Comité Directeur du SEMIDE, M. Antonio Badini, Ambassadeur et Coordinateur du Partenariat Euro-Méditerranéen pour l'Italie, M. François Casal, Directeur Adjoint pour l'Eau du Ministère français pour l'Environnement, M. G.F. Donzier, Directeur de l'Office international de l'Eau, M. C.M. Santafé Martinez, Directeur Régional pour les Travaux Hydrauliques de l'Espagne, M. Edoardo Berera, Professeur de Réseaux d'Information et auteur de l'Etude du Système SEMIDE, M. R. Mazzola, Président SOGESID S.p.A.

A la conclusion de la Conférence, M. B.Bruset, représentant de la Commission Européenne, a présenté la politique européenne de l'eau pour la Méditerranée.